

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022 A 19h00**

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre à 19h00, le conseil municipal de la Commune de Lullin, dûment convoqué, le 2 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEGENEVE Alain, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Nombre de votants : 13 dont 2 pouvoirs.

Présents : DEGENEVE Alain, FROSSARD Nicolas, DEGENEVE Jean-Pierre, VUATTOUX Rémy, BOINNARD Elise, COLLOUD Grégory, GOUSSARD Jean-Claude, GUERINEAU Maxime, MACHAL Lukasz, MOREL-CHEVILLET Claude, PERRIN Dorothée.

Absents excusés : MERMET-BOUVIER Solange (Pouvoir à DEGENEVE Jean-Pierre), SONGIS-WOJCIK Karine (Pouvoir à DEGENEVE Alain).

Madame PERRIN Dorothée a été nommée secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 OCTOBRE 2022.

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR.

POSITIONNEMENT DU CONSEIL SUR LE RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSURANCE GROUPE DES RISQUES STATUTAIRES AU 01.01.2023

Le contrat d'assurance groupe des risques statutaires qui lie la commune au CDG74 arrivera à son terme le 31/12/2021. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement de ce contrat, ce qui est accepté par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

POSITIONNEMENT SUR LA LISTE DE DEMANDE D'ADMISSIONS EN NON-VALEURS SUR LE BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état d'admission en non-valeur du du 04/10/2022 (produits irrécouvrables) présenté par le Service de Gestion Comptable de THONON – LULLIN concernant le recouvrement de la somme globale de 4.82 € correspondant au non-paiement de factures eau 2020.

Les sommes n'ont pas pu être mise en recouvrement, les montants concernés étant inférieurs aux seuils de poursuite. Le Conseil Municipal accepte la non-valeur la somme de pour 4.82 €.

DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : ABONDEMENT DU COMPTE 10226 EN DEPENSES POUR REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA CCHC

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au virement de crédits ci-après :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
D2313/23 – Immobilisations en cours/ constructions	2.000,00 €	
D10226/10 – Taxe d'aménagement		2.000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte les virements de crédits présentés.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les circulaires et décrets concernant l'information et la transparence dans la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement et l'obligation d'établir un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable. Suite à cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2021 du Service des Eaux de la commune.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT 2021

De la même manière, un rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement doit être établi. Suite à sa présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2021 relatif à l'assainissement collectif.

DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU CENTRE-BOURG

Monsieur le Maire présente l'avant-projet de création d'un collecteur d'eaux usées dans le cadre de la mise en séparatif du Centre-Bourg et renouvellement de la conduite d'eau potable et du collecteur des eaux pluviales. Il indique que le projet est prévu pour un montant global à la charge de la commune de 696.130,00 € HT.

Afin de permettre le financement de ces travaux, Monsieur le Maire propose de réaliser des dossiers de demande de subvention :

- Auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie à hauteur de 50% du montant global du projet, soit 348.065,00 €.
- Auprès de l'Agence de l'eau à hauteur de 20% du montant global du projet, soit 139.226,00 €.
- Auprès du DETR à hauteur de 10% du montant global du projet, soit 69.613,00 €

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire, approuve la demande de subvention à effectuer auprès des organismes mentionnés

REVISION DU LOYER D'UN BUREAU AU SEIN DES LOCAUX PARAMEDICAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil que le bureau disponible au sein des locaux paramédicaux dont la commune est propriétaire va être à nouveau loué à compter du 1^{er} février 2023. Le bureau est vacant depuis 2019 et le loyer mensuel facturé alors était de 204,82 €.

Il est proposé d'en augmenter le loyer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'une augmentation d'un montant de 15,18 €, soit de fixer le loyer mensuel à 220,00 €.

MANDATEMENT DE LA SCP PIANTA ET ASSOCIES AUX FINS DE DEFENSE DE LA COMMUNE

Dans le cadre de la plainte formulée par Monsieur le Maire et le 3^{ème} adjoint à l'encontre d'un administré suite à des menaces, il est proposé de confier à la SCP PIANTA & ASSOCIES la défense des intérêts de la commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de mandater la SCP PIANTA & ASSOCIES aux fins de défense des intérêts de la commune de Lullin.

QUESTIONS DIVERSES

- **Eclairage Public** : un devis a été demandé auprès de l'entreprise Degenève Electricité pour la mise en place d'horloge à chaque poste afin de couper l'éclairage de 23h00 à 5h00. Des essais auront lieu par zones tests.
- **Projet sur le site de l'ancienne usine MOREL** : quelques investisseurs intéressés. Attente de propositions plus concrètes avant de présenter un calendrier réaliste d'aménagement.
- **Difficultés rencontrées avec certains gps ne reconnaissant pas les noms de voies de lullin**: Les données remontent par le biais du CICL, organisme mandaté par la commune. Les mises à jour ont été prises en compte pour certains GPS. A suivre.
- **Demande de réduction de la vitesse dans le centre-Bourg** : une réflexion globale sera à mener dans le cadre des travaux prévus ces prochaines années.
- **Aide du département pour le financement de travaux dans la commune** : des choix seront à opérer notamment entre la refecton de la route de Très-le-Mont et les travaux du centre-bourg.
- **Conventionnement proposé par le centre de loisirs de bellevaux**: il est proposé aux communes la prise en charge d'une partie du coût d'accueil des enfants résidant dans la commune, en contre-partie un tarif préférentiel sera appliqué aux familles. Les élus sont favorables à cette action. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal de Janvier 2023.

***PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE
LE 19 JANVIER 2023***

Le Maire,
Alain DEGENEVE



Le Secrétaire de séance,
Dorothee PERRIN

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Dorothee Perrin mentioned in the text above.